



État: Janvier 2020

## **QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES À L'HYGIÈNE EN CAS DE RISQUE ÉLEVÉ D'ÉPIZOOTIE**

### **À quoi servent les mesures d'hygiène et qui en bénéficie?**

- Elles protègent les exploitations contre l'introduction de maladies.
- Elles préviennent la propagation des maladies.
- Elles ont des effets bénéfiques sur la santé du cheptel.
- Elles réduisent les coûts de la prévention des maladies et de leur traitement. - Elles augmentent le rendement.

### **Comment les maladies se propagent-elles?**

- Lors des visites de personnes extérieures
- Lors du transport et de la rotation des mouvements d'animaux
- Lors du déplacement de véhicules
- Lors de l'échange de machines et d'appareils
- Lors de l'introduction de nouveaux animaux
- Lors de contacts avec des animaux des exploitations voisines
- Par le biais d'animaux nuisibles et d'oiseaux sauvages
- Par l'absorption d'eau contaminée

### **Quelles sont les mesures à prendre pour éviter la transmission de la maladie?**

- Reconnaître la nécessité des règles d'hygiène
- Dans le cadre de la gestion des troupeaux, prévoir la mise à l'écart des animaux récemment introduits ou réintégrés
- Empêcher l'introduction de l'agent pathogène dans le cheptel par le biais des chaussures, des vêtements et du contact avec les mains
- Contrôler et réduire au minimum les visites dans les locaux de stabulation
- Maintenir la propreté des voies d'accès à l'exploitation et l'environnement des locaux de stabulation
- Mettre à disposition des bacs pédiluves, désinfectants et brosses – et veiller à ce que les visiteurs les utilisent avant d'entrer dans les stabulations
- Mettre à disposition le nettoyeur haute pression pour nettoyer et désinfecter les véhicules arrivant
- À l'entrée et à la sortie des stabulations, mettre à disposition un désinfectant pour les mains – veiller à ce que chaque visiteur en fasse usage avant de pénétrer dans la stabulation et d'en sortir
- Éviter le contact entre les animaux et les cheptels voisins; contrôler régulièrement les clôtures
- Ne pas échanger de seringues ni d'ustensiles d'injection – et si l'opération s'avère inévitable, bien nettoyer et désinfecter les instruments au préalable
- Nettoyer et désinfecter les appareils et machines avant chaque échange avec une autre exploitation
- Lutter régulièrement contre les rongeurs et les insectes

- Proposer de l'eau potable fraîche aux animaux – Clôturer les ruisseaux et les étangs
- Pendant au moins six semaines, tenir les animaux à distance du lisier fraîchement épandu
- Contrôler régulièrement l'identification et mettre à jour le registre des animaux; effectuer avec rigueur les déclarations à la banque de données sur le trafic des animaux
- Procéder à une élimination inoffensive des animaux morts, conformément aux dispositions légales

## **Que faut-il faire avant d'acheter des animaux ou si des animaux reviennent de l'estivage, d'expositions ou d'autres types de foires?**

- Toujours mettre à l'écart du cheptel les animaux récemment introduits ou réintégrés – définir avec le vétérinaire du cheptel s'ils doivent être soumis à un test de dépistage
- Veiller à ce qu'une autre personne fournisse de la nourriture et de l'eau aux animaux isolés en utilisant les instruments séparés, et si cela s'avère impossible, les alimenter en dernier, en prenant le soin de changer de vêtements et de bottes et de se désinfecter les mains.
- Installer la stabulation destinée à l'isolement le plus près possible de l'entrée de la cour et au moins à 3 mètres de l'entrée de la stabulation la plus proche
- Aménager une aire de sortie pour les animaux isolés à au moins 3 mètres de distance des autres animaux et la délimiter avec une double clôture
- Stocker le fumier de manière à ce qu'aucun animal n'y ait accès
- **Ne jamais acheter ou introduire dans le cheptel un animal dont l'état de santé n'est pas connu!**